

L'INSÉMINATION FRAUDULEUSE, EST-CE QUE C'EST ILLÉGAL ?

LE DÉVOILEMENT DE LA FRAUDE

La **substitution d'échantillons de sperme** enfreint les principes éthiques et déontologiques de la **relation médecin-patient**. Pourtant, pendant plus de 40 ans, des médecins ont pratiqué des inséminations frauduleuses en toute impunité, profitant d'un **vide juridique** en la matière. En effet, la découverte de ces fraudes ne conduit pas toujours à une condamnation sociale ou juridique.

AUX ÉTATS-UNIS

À ce jour, une **quinzaine d'États américains** ont proposé ou adopté des **lois** pour criminaliser l'insémination frauduleuse, et une **loi fédérale** est en cours de promulgation pour rendre cette pratique illégale et passible de poursuites judiciaires à l'échelle nationale. De plus, **plus d'une dizaine de poursuites** judiciaires ont été engagées **contre des médecins** accusés de ces actes, avec déjà cinq condamnations prononcées.

AU CANADA

Au Canada, un médecin peut être accusé de **voies de fait** ou d'**acte de violence** si le traitement est effectué **sans consentement**, est allé au-delà ou a dévié des limites du consentement donné, ou si ce consentement a été obtenu par des déclarations inexactes ou frauduleuses. Autrement dit, si le traitement prévoyait l'insémination avec le sperme X, le médecin ne peut utiliser le sperme Y sans le consentement de la patiente. La volonté du médecin d'aider ses patients à concevoir ne peut être une façon de légitimer le non-respect de leur consentement.



Peu de poursuites contre des médecins accusés d'insémination frauduleuse ont été documentées et médiatisées au Canada. Toutefois, un **recours collectif** a été intenté en 2016 à l'endroit du Dr Barwin et s'est réglé en 2021. Il réunissait 244 plaignant-es, regroupé-es en trois catégories : ceux touché-es par la substitution du sperme du **père (1)** ou du **donneur choisi (2)** par celui d'un autre donneur ou du Dr Barwin, ainsi que l'utilisation du **sperme entreposé par des donneurs** dans des inséminations artificielles non autorisées (3).

La substitution d'échantillons de sperme viole les principes éthiques de la relation médecin-patient et a longtemps échappé aux sanctions en raison d'un vide juridique. Bien que des lois soient en cours pour criminaliser cette pratique aux États-Unis et que des poursuites aient conduit à des condamnations, les protections légales restent insuffisantes au Canada et dans plusieurs autres pays à travers le monde.